



Annexe 8 : GUIDE d'élaboration du concept spécialisé

À L'INTENTION DES ORGANISATIONS FAÏTIÈRES

EXPLOITATION AU SENS DE L'ART. 74 LAI

Établir le concept spécialisé / partie intégrante du contrat 2020-2023

- 1 Introduction
- 2 Exploitation au sens de l'art. 74 LAI
- 3 Déroulement jusqu'à l'achèvement du concept spécialisé
- 4 Concept spécialisé -- partie: Descriptif des prestations
- 5 Concept spécialisé – partie : Volume prévu des prestations et budget
- 6 Déroulement jusqu'à la conclusion du contrat

1 INTRODUCTION

Dans le cadre du projet Art. 74 LAI 2020-2023, les prestations spécifiques aux personnes et les prestations ayant pour objet de soutenir et de promouvoir la réadaptation des handicapés (PROSPREH) ont été redéfinies pour la période contractuelle 2020-2023 en particulier face aux nouvelles approches prévues en matière de conseil (par ex. conseil par des personnes ayant une expérience personnelle (entre pairs). Vous trouverez l'aperçu des prestations dans l'annexe de la CSOAPH.

Ces instructions fournissent de manière générale des informations sur la façon d'utiliser les concepts spécialisés (annexe) en tant que partie intégrante du contrat 2020-2023 pour les différentes organisations faïtières.

2 EXPLOITATION AU SENS DE L'ART. 74 LAI

L'exploitation Art. 74 LAI présente tous les coûts et produits issus de l'exploitation Art. 74 LAI. Sous « exploitation art. 74 LAI » sont comprises toutes les activités en relation avec les prestations décomptées dans la SPC selon la CSOAPH (pour les personnes ayant la qualité d'ayant droit [AI/AVS] ou non) ainsi que l'ensemble des charges et des produits associés.

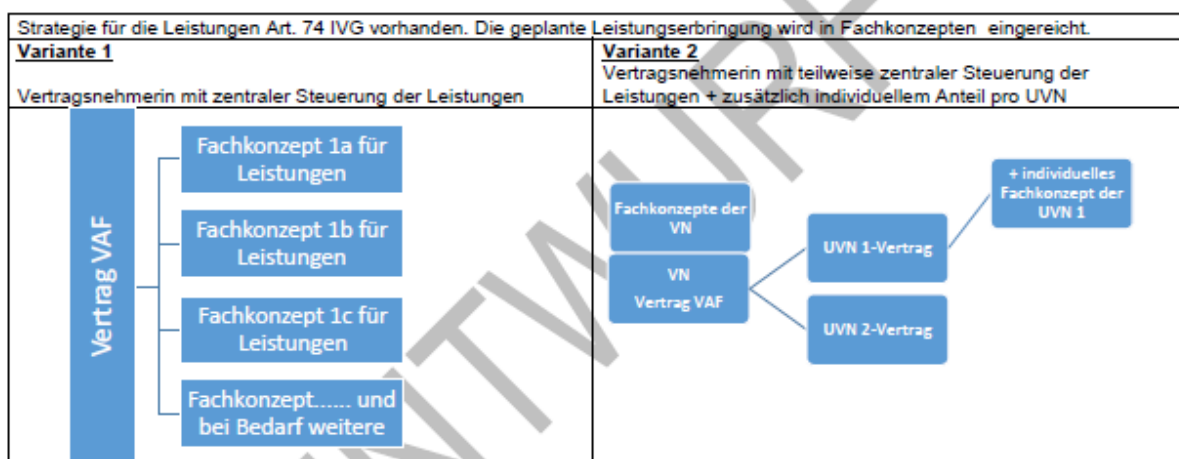
L'aperçu des prestations et le modèle de concept spécialisé seront valables à partir de la période contractuelle 2020-2023 pour les offres destinées au groupe cible de l'art. 74 LAI.

Avec le modèle du concept spécialisé, les organisations faïtières (OF) présentent leurs offres pour les différentes prestations tant en termes de contenu que de financement au sens de l'art. 74 LAI. Parmi ces dernières figurent des conseils, de l'accompagnement à domicile, de mise en relation avec des services d'aide, des médias, des cours, des lieux d'accueil et du PROSPREH.

3 DÉROULEMENT JUSQU'À L'ACHÈVEMENT DU CONCEPT SPÉCIALISÉ

ENTWURF Übersicht über das Einreichen der Fachkonzepte

Im Gesuch für einen Vertrag VAF 2020 – 2023 werden die Leistungen mit ihren kundenorientierten Wirkungen in Fachkonzepten verfasst.



Kundenorientierung

Ziele und Teilziele der Leistungen sind mit den Bedürfnissen und Erwartungen der entsprechenden Klientengruppe verknüpft.

L'organisation faitière planifie les prestations avec ses sous-traitants et établit le nombre de concepts spécialisés nécessaire. Ce dernier dépend l'objectif de la prestation respective, de la structure des coûts et du niveau de détail de l'aperçu. Dans la mesure du possible, les offres doivent être regroupées de manière adéquate. Si l'établissement du concept spécialisé pose des difficultés, les OF sont priées de prendre rapidement contact avec l'OFAS.

Exemples

- Conseils aux personnes en situation de handicap et à leurs proches :

Conseil social avec tenue d'un dossier et bref conseil social : concept spécialisé consolidé

Conseil par des personnes avec expérience personnelle du handicap (pairs) / conseil et acquisition de compétences pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne : un concept spécialisé pour chaque d'entre eux. Ces deux différents objectifs SMART doivent être clairement visibles.

Mise en relation avec des services d'aide : un concept spécialisé

Accompagnement à domicile : un concept spécialisé

Conseil en matière de construction (bref conseil ou conseil avec la tenue d'un dossier) : un concept spécialisé

Conseil juridique (bref conseil ou conseil avec la tenue d'un dossier) : un concept spécialisé

- Médias / publications pour le groupe cible : un concept spécialisé

- Cours

Pour le cours du type « Aide à l'entraide (autonomie) », les cours doivent être résumés dans un concept spécialisé pour chaque objectif SMART ;

Pour le cours du type « Contacts sociaux - loisirs et sport », les cours doivent être résumés dans un concept spécialisé pour chaque objectif SMART

Concepts spécialisés possibles pour des cas particuliers (exemples)

Cours hebdomadaires destinés aux jeunes et aux jeunes adultes durant les vacances, (groupe cible clairement identifié, la structure des coûts diffère de celle d'un cours de vacances hebdomadaire pour adultes, de par les frais de camp et du bénévolat)

Cours hebdomadaires destinés aux adultes durant les vacances ;

Cours loisirs mensuels pour les enfants et les jeunes

Cours loisirs hebdomadaires pour les enfants et les jeunes

Rencontres ponctuelles pour les enfants et les jeunes

- Lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap et leurs proches

- PROSPREH non destinées à un groupe spécifique : un concept spécialisé pour

Tâches générales d'information et de relations publiques

Travail de fond ayant un objet spécifique / Projets relevant de l'art. 74 LAI

Encouragement de l'entraide

4 CONCEPT SPÉCIALISÉ : PARTIE : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Le descriptif des prestations est effectué conformément aux ch. 3 et annexe 1, CSOAPH. Pour les détails d'une prestation dans le concept spécialisé respectif, son signalement actuel peut être consulté sur internet (mettre les liens) ou être annexé sous forme de publication papier.

5 CONCEPT SPÉCIALISÉ : PARTIE : VOLUME PRÉVU DES PRESTATIONS ET BUDGET

Le modèle ci-dessous peut être téléchargé du site internet de l'OFAS

MUSTER-VORLAGE zur Berechnung/Vorbereitung Vertragsperiode 2020-23 der Fachkonzepte

VN...(Org.)

=> bitte nur die grünen Felder beschriften

Leistung: Sozialberatung

Vorbereitung des Fachkonzepts, Teil geplanter Leistungsumfang (in Stunden)

>> Basis: konsolidierte Leistungsstatistik der Vertragsjahre 2015-2017

Effektive Leistungen		2015	2016	2017	2015-2017 Total	2015-2017 im Durchschnitt	Planung für 2020-23; p.a.	Bemerkung der Dachorganisation (DO)
In Stunden	Stunden	9'000	8'000	10'000	27'000	9'000	9'000	
% Schätzung der leistungsbezogenen Grundlagenarbeit (Anteil aus bisheriger Kompensationsgruppe C/ Themenspez. Grundlagenarbeit)	Stunden	900	800	1'000	2'700	900	1'000	
Total	Stunden	9'900	8'800	11'000	29'700	9'900	10'000	

Vorbereitung des Fachkonzepts, Teil geplante Vollkosten/Erträge

>> Basis: konsolidierte Kostenrechnung der Vertragsjahre 2015-17

Effektive Vollkosten		2015	2016	2017	2015-2017 Total	2015-2017 im Durchschnitt	Planung für 2020-23; p.a.	Bemerkung der Dachorganisation (DO)
Personalkosten	CHF	600'000	650'000	700'000	1'950'000	650'000	650'000	
Sachkosten und Umlagen Führung/Verwaltung/Organe/Mittel beschaffung	CHF	400'000	450'000	500'000	1'350'000	450'000	450'000	
Total Kosten pro Jahr	CHF	1'000'000	1'100'000	1'200'000	3'300'000	1'100'000	1'100'000	

Effektive Erträge ^a (Details in Liste unten ankreuzen)		2015	2016	2017	2015-2017 Total	2015-2017 im Durchschnitt	Planung für 2020-23; p.a.	Bemerkung der DO Details zu Erträgen
Erträge ohne Finanzhilfe BSV	CHF	670'000	750'000	950'000	2'370'000	790'000	800'000	
Unter-/Überdeckungen		-30'000	-50'000	50'000	-30'000	-10'000	0	
Finanzhilfe BSV	CHF	300'000	300'000	300'000	900'000	300'000	300'000	
Total Erträge pro Jahr	CHF	970'000	1'050'000	1'250'000	3'270'000	1'090'000	1'100'000	

Details zu Erträgen ohne Finanzhilfe BSV	bitte ankreuzen			
Leistungserträge von Teilnehmenden		X	X	X
Spenden		X	X	X
Drittleistungen von weiteren Finanzgebern (Bund, Kantone, Gemeinden, Versicherungen etc.)		X	X	X
Organisationskapital				
andere Erträge - bitte aufführen:				

Planification du volume de prestations pour chaque concept spécialisé

L'organisation faitière planifie le volume des prestations sur la base des chiffres figurant dans son reporting, extraits de la statistique des prestations consolidée des années 2015/2016/2017, et sur la base de la nouvelle planification. Si les prestations fournies jusqu'à présent sont désormais réparties sur plusieurs concepts spécialisés, les prestations cumulées doivent correspondre aux charges et aux produits des prestations individuelles fournies jusqu'à présent.

En ce qui concerne les cours, il est également nécessaire d'indiquer séparément dans chaque concept spécialisé, les cours journaliers, les cours semestriels ou annuels et les cours en bloc.

Planification budgétaire 2020-2023

Les organisations faitières définissent le budget sur la base des valeurs effectifs des années 2015/2016/2017. En cas de divergences majeures, la planification doit être accompagnée d'une justification.

Elles peuvent utiliser à cet effet un modèle de présentation qui lui est propre ou se servir du modèle proposé par l'OFAS (« Planification des prestations et du budget »).

Les valeurs effectives se fondent sur les comptabilités analytiques consolidées des années 2015/2016/2017.

Konsolidierte Kostenrechnung auf Stufe Vertrag (VN) für das Jahr										2015			Vertragsnummer 4283										
1	A										I											W	
	B					C					K												
2	Fibu-KoRe					Kostenstellen (Gemeinkosten/-erträge)					Kostenträger (Direktkosten/-erträge + Umlage Gemeinkosten/-erträge)											total	
	Aufwand/Ertrag gemäss Fibu	Aggregierungen Fibu-KoRe	Aggregierungen Aufwand	Aggregierungen Aufwands-/Einnahmeorganisationenfunktion	Kosten/Ertrag gemäss KoRe	Personal	Räumlichkeiten	Sozialabführung Verwahrung und eigene	Beratung und Betreuung Behinderte und Angehörige	Beratung in Treffpunkten	Baubesetzung	Rechtsberatung	Vermittlung von Betreuung- und Dienstleistungen	Bootkurse für Behinderte und Angehörige	Papierkurse für Behinderte und Angehörige	Spezialer/Üffnerkurse für Behinderte und Angehörige	Ausbildungen zur Unterstützung und Förderung der Eingliederung Behinderte	Regelmässiges Wohnen	Mitgliedschaften				
3	Lohnaufwand				37338					531284	0	0	0	0	107778	134428	2507374	1869704	151102	640344			
4	Sozialversicherungsaufwand				8398					154739	0	0	0	0	15282	28721	457181	381218	24328	897110			
5	Übriger Personalaufwand				840					18111	0	0	0	0	4788	118	12838	487183	223	21144			
6	Sonstige				2354					9717	0	0	0	0	12619	85382	387798	372724	8008	88934			
7	Total Personalaufwand/erlösen				47834					667341	0	0	0	0	138418	251798	418838	238948	18738	938930			
8	Risikoaufwand				2311					32728	0	0	0	0	49383	19288	1702471	102735	712	1944120			
9	Übriger Sachaufwand				348					181862	0	0	0	0	280388	89027	480347	1131811	28688	211288			
10	Abschreibungen (inkluziv Liegenschaften)				0					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
11	Total Aufwandskosten				49862					887349	0	0	0	0	43484	348928	898898	972148	81922	1258442			
12	Umlage Personal																						
13	Umlage Räumlichkeiten																						
14	Umlage Führung/Verwaltung/ eigene																						
15	Total Umlagen				0					314541	0	0	0	0	73568	102231	663765	1022641	63281	2167188			
16	Vollkosten nach Umlagen				49862					1191807	0	0	0	0	80948	442358	1761963	474984	24430	1876899			
17	Leistungsbeitrag									207881	0	0	0	0	318721	42398	8522837	389331		7296242			
18	Beiträge IV (Art. 74 IVG und Art. 10 bis AHVG)				63272					307294	0	0	0	0	95174	84488	1521368	910978		2618182			
19	Sonstige Beiträge Bund/ beiträge Kantone/Gemeinden									133928	0	0	0	0	28934	38342	560348	422187		1180432			
20	Direkte Spenden/ sonstige Erträge Art. 74 IVG ¹⁾									7100	0	0	0	0	0	24104	38903			41407			
21	Indirekte Spenden/ sonstige Erträge (geschlüsselt) ²⁾									88788	0	0	0	0	72437	189194	1044872	1181233		2389188			
22	Direkte Spenden/ sonstige Erträge ausserhalb Art. 74 IVG ²⁾									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
23	Total Erträge				69272					897428	0	0	0	0	81478	248348	873740	878284	0	1392347			
24																							
25	Deckungsbeitrag I (Leistungsertrag - Direkte Kosten)									-451028	0	0	0	0	-10314	-38738	-868248	-330312	0	-233258			
26	Deckungsbeitrag II (DB I - Gemeinkosten + Direkte Spenden/ sonstige Erträge Art.74 IVG + indirekte Spenden, sonstige Erträge (geschlüsselt))									-481338	0	0	0	0	-17447	-28400	-380438	-236474	0	-988105			
27	Deckungsbeitrag III (DB II + Sonstige Beiträge Bund, Beiträge Kantone und Gemeinden)									-447368	0	0	0	0	-8691	-29108	170018	-231027	0	-281182			
28	Deckungsbeitrag IV (DB III + Beiträge IV)									-448418	0	0	0	0	-858	-17398	138103	-182944	0	-188118			

1) zweigebundene Spenden Art.74 IVG, Beiträge, Dienstleistungen, Sponsoring für Art.74 IVG
2) alle übrigen nicht zweigebundenen Erträge/Spenden/Legate, Mitgliederbeiträge.

6 DÉROULEMENT JUSQU'À LA CONCLUSION DU CONTRAT

Étape 1 : l'organisation faitière établit le concept spécialisé de chaque type de prestations, en y incluant les prestations de ses sous-traitants ; elle établit avec eux le volume des prestations prévu pour la nouvelle période contractuelle. Une fois les concepts spécialisés terminés, ils doivent être soumis à l'OFAS avec une vue d'ensemble des prestations offertes par l'organisation faitière et de ses sous-mandataires.

Délai de remise : 26.4.2019 (incl. Demande)

Étape 2 : l'OFAS prend contact avec l'organisation faitière. Au besoin, d'autres ajustements seront discutés et le concept spécialisé sera adapté en conséquence.

Délai de réponse : jusqu'à 2 mois après la réception des documents de la demande

Étape 3 : les concepts spécialisés sont finalisés et font partie du CAF 2020-2023.

Délai : au plus tard lors de la négociation du contrat